



MAIRIE DE VALROS

CENTRE CULTUREL ET CREATIF

ANNEXE HYGIENE ET SECURITE AU REGLEMENT DE LOCATION ET UTILISATION

Date de mise à jour : Septembre 2024_V1

Etablissement Recevant du Public

Catégorie de l'établissement : 3ème

Type de l'établissement : type L, S, avec locaux de type R, Y

Permis de construire PC03432519Z0008 accordé le 5 juin 2020

Arrêté Municipal 202400050 – ERP CCC – Centre culturel et créatif – autorisation d'ouverture

Arrêté municipal 202465-ERP-CCC-Règlement Centre Culturel et Créatif 2023

SSI de type 4

EFFECTIF ADMISSIBLE – 395 personnes maximum tous locaux

	Nom de la salle	Surface	Capacité max assise	Capacité max debout	Capacité max salle exposition	Capacité max à table
RDC	Carignan	22 m ²	8			
	Chasselas	55 m ²	15			
	Aramon	171 m ²	160	171	34	57
	Syrah	75 m ²	60			
	Local professionnel	26 m ²	6			
1 ^{er} étage	Grenache	44 m ²	10			
	Cinsault	106 m ²	53	106		

REFERENT SECURITE

Un ou deux référent(s) sécurité est/sont obligatoirement nommé(s). Il sera responsable de la sécurité des personnes pour la durée totale de la manifestation tant pour l'intérieur des locaux que l'extérieur.

CONSIGNES DE SECURITE GENERALES

Le plan de sécurité de l'établissement est affiché sur la droite en rentrant dans le bâtiment. Il indique :

- l'emplacement des sorties de secours,
- le positionnement des organes de coupures d'urgence (électricité, photovoltaïque, ventilation)
- la répartition des extincteurs.

Le responsable de la manifestation doit en avoir pris connaissance avant la réception du public.

Les accès, les circulations et les sorties de secours doivent impérativement être libres de toute entrave. Pour permettre leur bon fonctionnement et limiter la propagation d'un incendie, les portes coupe-feu ne doivent pas être bloquées en position ouvertes.

Comme dans tous les lieux recevant du public, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment.

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du site, hormis les chiens d'assistance. Ces derniers sont sous la responsabilité de l'organisateur de la manifestation.

L'utilisateur, en la personne du responsable désigné, doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée d'occupation et notamment au cours des opérations de montage et de démontage.

INCENDIE

- Vous assistez au départ de feu, flamme visible, vous pouvez tenter de le maîtriser en utilisant l'extincteur le plus proche. Sur un départ de feu qui serait directement sur un tableau électrique, utilisez l'extincteur CO2. Dans tous les cas, les extincteurs à eau sont efficaces sur tout type de départ de feu.
- Vous observez une fumée épaisse abondante tout autour d'une porte fermée. En gardant votre calme, enfoncez avec votre pouce la vitre blanche du plus proche déclencheur manuel d'alarme et dirigez-vous immédiatement, sans courir, vers la sortie la plus proche facilement identifiable avec le bloc secours lumineux vert au-dessus. Une fois à l'extérieur du bâtiment, essayez de rassembler uniquement le groupe de personnes qui est rentré dans l'établissement en même temps que vous.

DANS TOUS LES CAS, NE RETOURNEZ JAMAIS A L'INTERIEUR D'UN BATIMENT SANS L'ACCORD DES AUTORITES OU DES SERVICES DE SECOURS COMPETENTS.

Appelez le SDIS34 au n° **18** pour organiser les secours et combattre l'incendie.

Si votre groupe n'est pas au complet, informez immédiatement les services de secours et attendez dans le plus grand calme possible. La personne ou les personnes manquantes, ne sont pas forcément restées dans l'établissement. Soit, elles ont pu sortir par une autre issue, soit elles se sont absentes un temps ou encore, elles sont reparties plus tôt.

EMEUTE, MOUVEMENT DE FOULE, BAGARRE.

En gardant votre calme, enfoncez avec votre pouce la vitre blanche du plus proche déclencheur manuel d'alarme et dirigez-vous immédiatement, sans courir, vers la sortie la plus proche facilement identifiable avec le bloc secours lumineux vert au-dessus. Une fois à l'extérieur du bâtiment essayez de rassembler uniquement le groupe de personnes qui est rentré dans l'établissement en même temps que vous. Le bruit assourdissant de l'alarme détournera l'attention et obligera l'assemblée à sortir.

DANS TOUS LES CAS, NE RETOURNEZ JAMAIS A L'INTERIEUR D'UN BATIMENT SANS L'ACCORD DES AUTORITES OU DES SERVICES DE SECOURS COMPETENTS.

Alertez la gendarmerie de Pézenas n° **04.67.98.13.65** pour intervenir et rétablir l'ordre.

OFFICE

L'office est un espace non ouvert au public, il n'est pas adapté pour la cuisson et la préparation des repas. Seuls le dressage et le réchauffement des plats y sont admis.

Le tri sélectif des déchets est la norme, les différents conteneurs le permettent. A la fin de la manifestation, ils doivent obligatoirement être déposés dans le local extérieur côté parking pour être collectés. Le verre sera débarrassé et évacué par l'organisateur dans les colonnes adéquates.

DISPOSITIF D'ALARME INCENDIE

Le Centre Culturel et Créatif dispose d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) avec une centrale de type-4 couplée à 10 déclencheurs manuels, répertoriés sur le plan de sécurité à l'entrée du bâtiment. Les blocs de secours lumineux verts doivent restés visibles de tous et en tout temps.

MOYENS D'EXTINCTION

L'établissement dispose de 5 extincteurs à eau de 6kg et d'un extincteur à poudre de 2kg à proximité du tableau électrique principal. Ils sont à utiliser sur un départ de feu en visuel.

Lors de l'état des lieux du rendu de la salle, tout extincteur sans plomb ou percuté sera facturé pour son remplacement, la somme correspondante sera déduite de la caution.

EVACUATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap - malvoyance, mobilité assistée mécaniquement ou par motorisation - **nécessitant l'accompagnement** d'une tierce personne, doivent en tout temps et en tout point se situer à moins de 10 mètres d'une issue de secours. Dès leur arrivée, la personne dite accompagnante doit se faire connaître auprès du responsable de la manifestation. Un lien visuel doit être maintenu en permanence entre les deux personnes.

Pour les manifestations se déroulant à l'étage, en cas d'évacuation d'urgence, il est interdit d'utiliser l'ascenseur. L'escalier de secours permet de sortir immédiatement du bâtiment. Pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser l'escalier de secours, un sas d'attente à l'extérieur du bâtiment au niveau de la sortie de secours est à disposition.

SONORISATION

Il est indispensable de respecter le niveau sonore maximal de 85 décibels.

TELEPHONE

Le responsable sécurité doit être joignable en permanence et être en mesure de rejoindre l'établissement dans les délais les plus courts. Un téléphone raccordé au réseau de télécommunication est mis à disposition à cet effet dans les vestiaires. Une fiche plastifiée mobile, comportant la liste des numéros d'appel d'urgence, est fournie, placée sous ledit téléphone. Elle est transportable pour privilégier les appels passés depuis l'extérieur du bâtiment à l'aide de téléphones mobiles, favorisant l'évacuation de l'établissement en cas d'incendie. Nous vous invitons dès maintenant à enregistrer dans vos contacts le numéro de téléphone de l'**astreinte municipale de sécurité 06.72.39.70.61**

DAE – DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE

Le défibrillateur le plus proche est situé place de la République. Il est accessible et libre d'accès à tous, disponible dans le coffret extérieur.

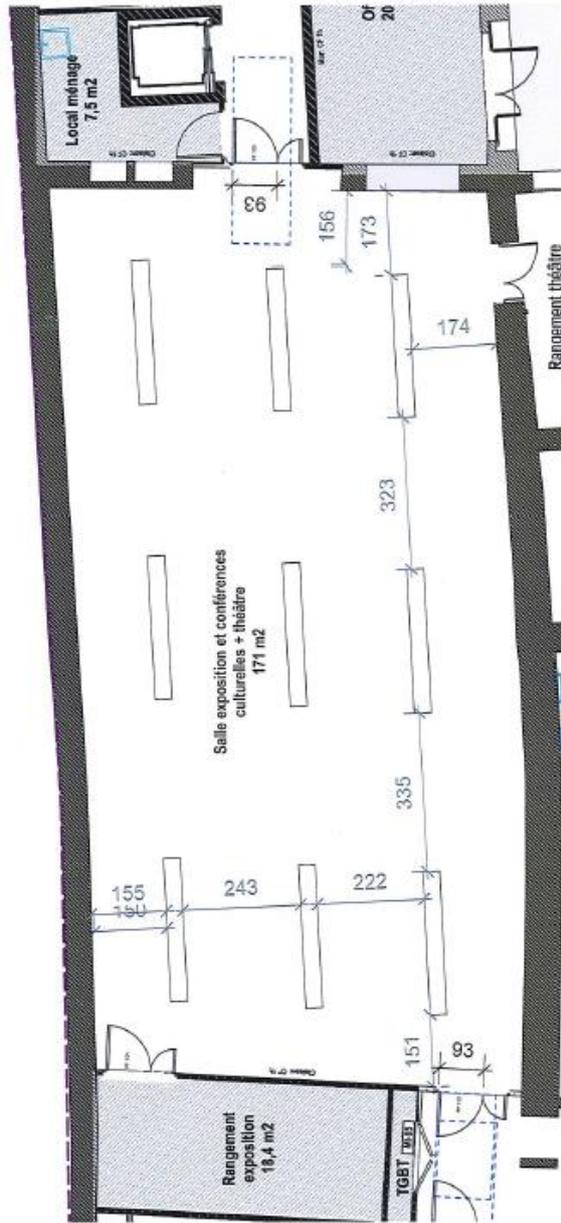
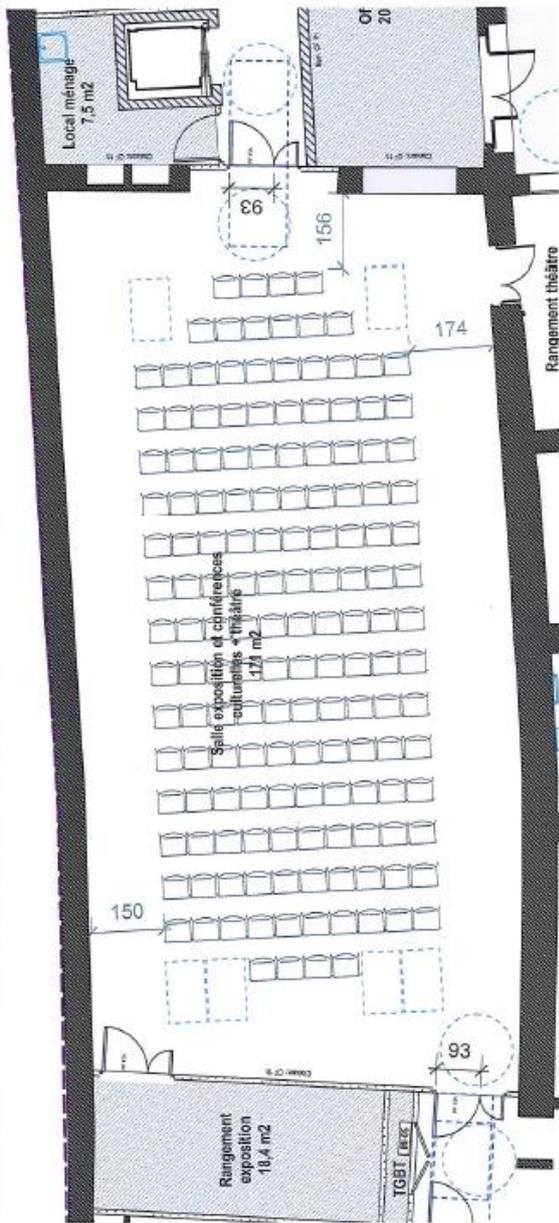
Pour cela ouvrir le coffret plastique et disposer du DAE dans sa sacoche en tissu, puis placer les électrodes sur la victime en suivant le schéma, démarrer le DAE et suivre les instructions vocales données par l'appareil.

VENTILATION

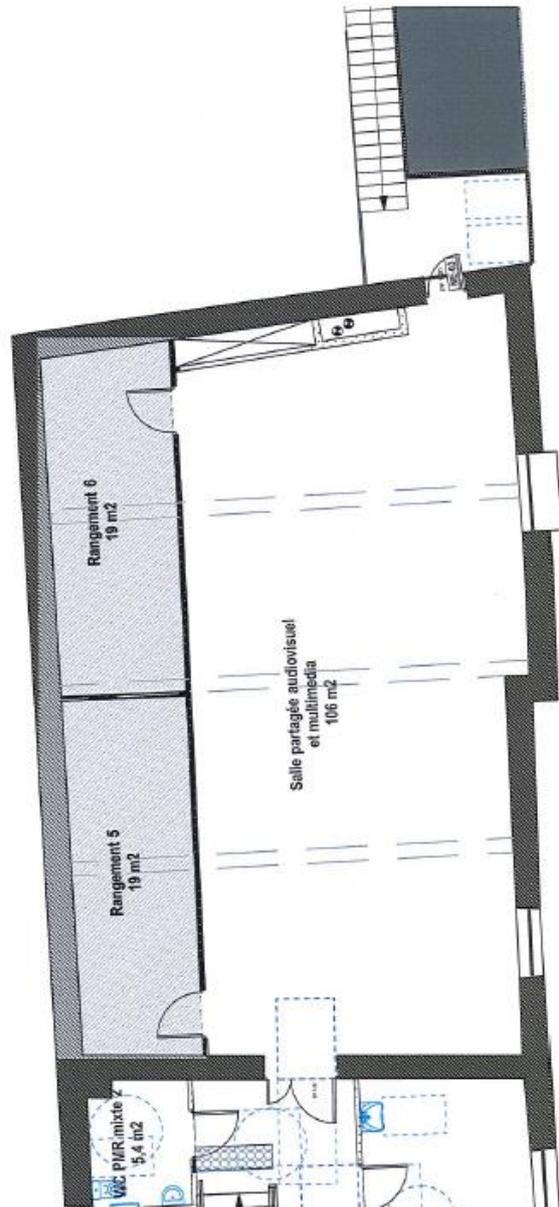
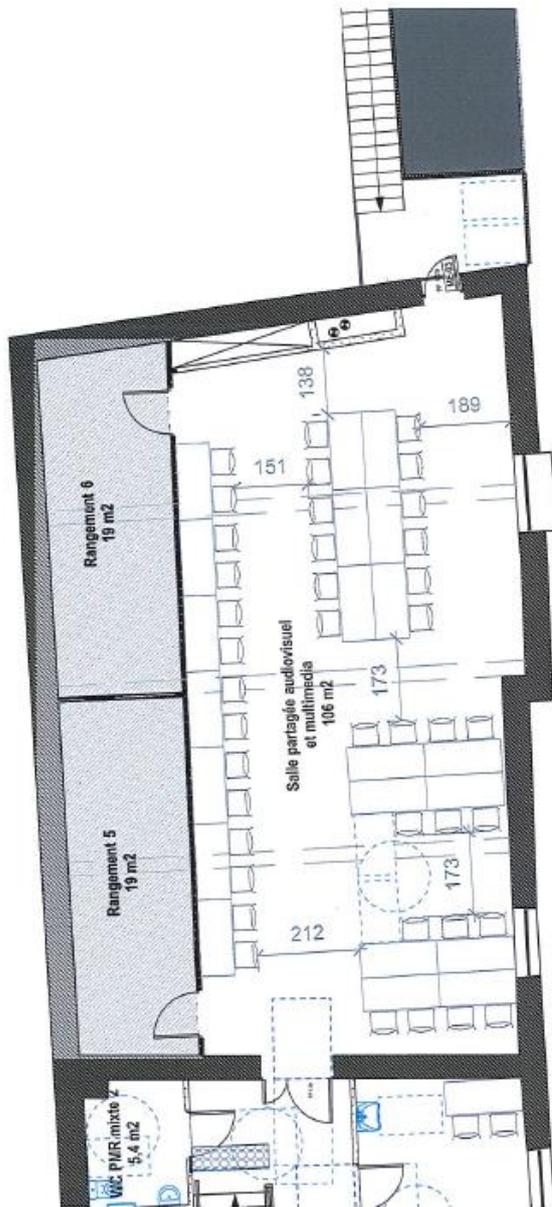
Les ventilations et les flux d'air sont totalement mécanisés. Grace à la sonde permettant de connaître la qualité de l'air, la centrale rectifie les débits et les renouvellements d'air frais tout en régulant la température. **Il est important de maintenir les portes en position fermée.**

En cas de danger N° ASTREINTE MAIRIE : 06 72 39 70 61

ZOOM SALLE PRINCIPALE RDC - SCÉNARI AMÉNAGEMENT



ZOOM SALLE PRINCIPALE R+1 - AMÉNAGEMENT



ANNEXE configuration spectacle et repas

Salle Aramon Configuration spectacle – 160 personnes

En configuration spectacle, chaque rangée comportera au maximum 16 sièges entre deux circulations ou 8 sièges en une circulation et une paroi. Les sièges seront rendus solidaires par rangée, chaque rangée étant reliée de façon rigide aux rangées voisines de manière à former des blocs difficiles à renverser ou à déplacer.

Le responsable de la manifestation s'engage à prévoir un service de représentation composé d'un agent SSIAP1 et de 2 personnes désignées pour être le service sécurité incendie.

EFFECTIFS					
			Pour une activité donnée	Effectif du public	Effectif du personnel
Niveaux	Type d'activités exercées	Surface	Mode de calcul (pers/m ² , déclaratif, places)	Par niveau	Par niveau
RDC					
Salle Aramon	L (salle de réunion sans place assise)	171	1 pers/m ²	171	0
Salle Syrah	R (cour de musique et chorale)	75	Déclaratif	60	0
Salle Chasselas	R (cours de travaux manuels)	55	Déclaratif	15	0
Salle Carignan	L (salle de réunion avec places assises)	22	Nombre de places assises	8	0
Local professionnel	L (salle de réunion avec places assises)	26	Nombre de places assises	10	0
Bibliothèque	S	83	Déclaratif	15	0
Sous-total RDC				279	0
R+1					
Cinsault	L (salle de réunion avec places assises)	106	1 pers/m ²	106	0
Salle Grenache	R (cours travaux manuels)	43.5	Déclaratif	10	0
Sous total R+1				116	0
TOTAL BÂTIMENT				395	0

Liste des numéros d'appel d'urgence

Astreinte Municipale

06.72.39.70.61

SDIS34

18

Gendarmerie de Pézenas

04.67.98.13.65

Service de secours

15